



Commission « Actions transrhénanes »
- RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN -
présidée par le Dr. **Claus-Dieter SEUFERT**, membre élu au
Gemeinderat Kehl et au Landrat Ortenau

En référence aux problématiques transrhénanes, 3 projets concernent la ville de Kehl à cause de leur impact potentiel sur l'environnement :

- **Les projets de Géothermie**
- **Blue Paper**
- **L'usine d'incinération Senerval**



Les Actions transrhénanes

- RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN -

relèvent de la Commission présidée par le
Dr. **Claus-Dieter SEUFERT**, membre élu au Gemeinderat Kehl et au
Landrat Ortenau

Bilan d'activités (depuis la dernière Plénière)

- Réunion de présentation d'un outil d'« *Apprentissage Ludique et Educatif des Risques Technologiques* » (jeu vidéo « **Serious game @.L.E.R.T.E.** » initié par le Club des SPPPI) et du « **Guide de procédures des consultations transfrontalières** » élaboré par la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur.
- Participation au groupe de travail « Environnement » (**AG Umwelt**) des villes de Strasbourg et Kehl.
- Participation (à l'organisation et/ou à l'initiation) de plusieurs **événements transfrontaliers**, tels :
 - Le projet « **Atmo-IDEE** » (*Atmosphäre und Industrie in den Distrikten von Europa am Oberrhein /Atmosphère et Industrie dans les Districts Européens du Rhin supérieur*) ;
 - La préparation et de la tenue du **2^{ème} Séminaire transrhénan sur la Géothermie profonde** ;
 - La rencontre des **20 ans de coopération** transfrontalière INTERREG-Rhin Supérieur, organisée par l'ASPA ;
 - Des manifestations organisées par l'**Eurodistrict** Strasbourg-Ortenau et un séminaire de l'**Euro-Institut** de Kehl.



Les Actions transrhénanes

- RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN -

relèvent de la Commission présidée par le
Dr. Claus-Dieter SEUFERT, membre élu au Gemeinderat Kehl et au
Landrat Ortenau

Les principaux objectifs sont :

- La **concertation transrhénane** relative aux projets d'exploitations industrielles sur le territoire du SPPPI de Strasbourg-Kehl (ex. de nouveaux projets: BTL/UPM en rive gauche; forages de géothermie profonde des 2 côtés du Rhin). La démarche d'application de la directive SEVESO 3 participe de cette concertation transfrontalière à **intensifier**. Bon nombre d'informations en matière d'environnement-développement et de maîtrise des risques, traversent encore difficilement le Rhin, mais pas seulement !
- La proposition d'un **réseau transrhénan** d'approvisionnement en chaleur produite (Eviter le gaspillage par non-récupération de l'énergie d'origine industrielle).
- L'élaboration souhaitée d'un plan d'action contre toutes les **nuisances sonores** à l'échelle de l'Eurodistrict (cf. C.T. « Air et bruit », à l'exemple des nuisances olfactives)
- Le suivi du groupe de projet **PPTPA** (« Procédure de Prévention Transrhénane de la Pollution Atmosphérique ») et l'application des résultats de l'action programmée INTERREG IV sous l'intitulé « **Atmosphère et Industrie** dans les Eurodistricts du Rhin Supérieur » (Actions suite au projet **Atmo-IDEE**, porté par l'ASPA, sur initiative du SPPPI, rassemblant plusieurs partenaires institutionnels des deux rives du Rhin).
- La contribution, au titre de l'expertise collégiale transfrontalière, au rapprochement et à « l'éclairage » des acteurs engagés dans la **mutation énergétique** dans la région du Rhin Supérieur (ex. promotion d'énergies décarbonées, renouvelables).

Suite au 2^e séminaire du S3PI « **Tiefen-GEOTHERMIE profonde** », conduire une réflexion sur l'exploitation possible des ressources énergétiques du fossé rhénan (Après les enquêtes publiques menées sur les projets de forages).



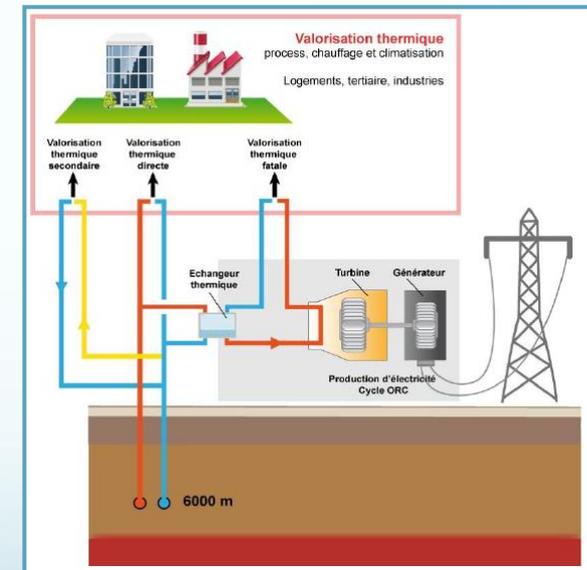
Les Actions transrhénanes

- RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN -

relèvent de la Commission présidée par le
Dr. **Claus-Dieter SEUFERT**, membre élu au Gemeinderat Kehl et au
Landrat Ortenau

Géothermie profonde

- En cas de dommages, l'opérateur de forage est responsable, et non l'Etat
 - La charge de la preuve incombe à la personne dont la propriété a subi le dommage
 - Mise en place d'une autorité / commission / tribunal arbitral pour servir d'intermédiaire entre les parties
 - Informer les parties intéressées
 - Expliquer / clarifier la législation, en particulier le processus d'autorisation
 - Assister lors de la survenance d'un dommage
- **Création d'une association par le SPPPI**





Les Actions transrhénanes

- RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN -

relèvent de la Commission présidée par le
Dr. **Claus-Dieter SEUFERT**, membre élu au Gemeinderat Kehl et au
Landrat Ortenau

Blue Paper

- Emissions gazeuses
- Emissions sonores
- Emissions d'odeur





Les Actions transrhénanes

- RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN -

relèvent de la Commission présidée par le
Dr. **Claus-Dieter SEUFERT**, membre élu au Gemeinderat Kehl et au
Landrat Ortenau

Senerval

- Transparence sur le processus de la remise en exploitation
- Informations détaillées sur les émissions après les travaux
- Campagne encourageant la réduction de déchets ménagers



2013	Déchets ménagers / habitant
CUS	478 kg*
Ortenaukreis	300 kg**

* Rapport annuel 2013, CUS

** Bilan annuel déchet 2010-2014, Landratsamt Ortenaukreis



Les Actions transrhénanes

- RHEINÜBERGREIFENDE ANGELEGENHEITEN -

relèvent de la Commission présidée par le

Dr. **Claus-Dieter SEUFERT**, membre élu au Gemeinderat Kehl et au
Landrat Ortenau

Merci / Vielen Dank.